L'écho des Murailles

Journal de l'Association du Château d'Allègre
N° 14-2015

L'édito du Président

Les années passent, l'exercice de rédaction et de mise en forme de votre journal revient et c'est un bonheur !
Je souhaite cette année mettre en avant ceux qui réalisent ce travail important car il nous permet de vous rapporter tout ce qui a été réalisé au cours de l'année, qu'il s'agisse de travaux, d'animations ou toutes autres activités.
Les rôles se répartissent assez bien avec Lionel dans ses « chroniques » qui traite des premiers samedis, des évènements, visites et fêtes, ainsi que de la collaboration avec les autres associations. Antoine prend le relais pour faire le bilan du chantier de bénévoles Rempart, Jacques relate la fête et …, Jean-Marc nous fait partager ses recherches historiques. En quelques pages une vision assez complète d'une année riche en évènements, merci à eux.
Je n'entrerai pas dans le détail qui vous sera relaté plus loin, simplement exprimer la satisfaction d'avoir vu encore cette année de nouvelles personnes nous rejoindre, animées par le désir de contribuer à l'œuvre commune de sauvegarde de notre site magnifique. Parmi eux des jeunes, ce qui nous laisse beaucoup espérer du futur.

Cette année fut particulière pour nous tous car elle a vu partir deux personnes chères à nos cœurs.
Emile Blancher tout d'abord, au mois de Juin. Depuis Servas le château était à vue, il a beaucoup œuvré en s'occupant des travaux et également comme trésorier.
Jean Noël ensuite au mois d'octobre, également trésorier, au début de l'aventure. Du mas de Peyrolles lui aussi pouvait voir le château. Allègrois d'adoption au moment de sa retraite, il apportait toute sa curiosité et une grande culture à nos échanges.
Tous deux auront marqué notre association par leur simplicité et leur engagement pour cette cause de la sauvegarde du patrimoine. Nous devons les remercier pour ça.

Cette année 2014 a marqué le renouvellement de l'équipe municipale. Nous pouvons aujourd'hui affirmer que pour nous il s'agira de continuité dans le soutien actif que la commune apporte, dans la mesure de ses possibilités financières.

Les projets pour 2015 portent sur la maison Laurent et les abords du village pour dégager la végétation et rétablir les faïsses, poursuivre le dégagement de l'intérieur du château et traiter les arases des murs.

Bernard MATHIEU

CHRONIQUES DU CHÂTEAU

La vie de l'association :

L'année 2014 peut être considérée pour l'association comme l'année de la reconnaissance. Reconnaissance de la presse, tout d'abord. En effet, outre un encart à la Une du Midi Libre du 27 juillet 2014, une page intérieure a été consacrée au chantier d'été mené au castrum, dans le cadre d'une série d'enquête sur les châteaux de la région.

Alès L'hommage aux femmes des Fous chantants avec Amel Bent

Midi Libre

Un été au prix fort

Tour 2014 Féraud devance Pinot

Allègre La vie de château c'est tout un chantier !

Votre été en Cévennes

On s'y retrousse les manches

Reconnaissance du milieu associatif dévoué au patrimoine, ensuite. Deux fédérations d'associations nous ont confié cette année l'organisation de leur assemblée générale. Nous avons d'abord accueilli celle de REMPART-Languedoc-Roussillon le 12 avril puis celle de la Fédération Archéologique et Historique du Gard (FAHG) le 17 mai. Ces deux manifestations se sont déroulées avec le soutien de la municipalité d'Allègre-Les-Fumades. Ces réunions furent l'occasion de présenter le travail de sauvegarde et de réhabilitation de très nombreux sites régionaux. Les débats se sont ensuite poursuivis de manière très conviviale dans un restaurant proche. Les deux journées se sont terminées par une visite du château avec une poignée de participants car beaucoup d'entre eux devaient rejoindre leurs pénates.

Pays de Cèze

Midi Libre midilibre.fr VENDREDI 18 AVRIL 2014

Allègre-les-Fumades

L'association Rempart Languedoc-Roussillon a tenu son assemblée

Les travaux de l'assemblée générale ont duré toute la journée.

Reconnaissance des élus qui, à l'image de Pierre Brun, hier, et de Geneviève Coste aujourd'hui, nous ont toujours soutenus dans nos actions. Ce partenariat privilégié nous permet de travailler en toute confiance et d'établir ensemble des projets d'avenir. En outre, l'intérêt porté par Fabrice Verdier, député du Gard, nous est précieux.

Sa présence à notre assemblée générale et sa participation à la fête du castrum, au côté de Geneviève Coste, en témoigne.

Reconnaissance du public, enfin. Le nombre de personnes fréquentant le castrum est en hausse constante. La mise en valeur du site incite beaucoup de familles à venir passer un moment au château, tant pour apprécier le calme et la beauté du lieu que pour voir l'avancée des travaux. Les randonneurs sont aussi toujours très présents. Cette augmentation de l'affluence est à mettre en relation avec le nombre toujours plus important d'internautes se connectant sur notre site web. Plus de 40 000 connections ont été effectuées sur notre site, toujours actualisé par les soins de Jacques Rey. Beaucoup de personnes découvrent le château via l'ordinateur avant d'oser s'aventurer sur le domaine. Elles nous disent souvent qu'elles passent régulièrement sur la route en contrebas mais qu'elles n'avaient jamais pris le temps de s'y arrêter. Ils profitent souvent des journées chantiers du samedi pour partir à la découverte du lieu. Les visiteurs sont surpris par l'immensité du site et l'ampleur de la tâche que bien modestement nous essayons de mener. L'association reçoit aussi tout au long de l'année des groupes qui se sont inscrits via Internet ou par l'intermédiaire de l'Office du Tourisme qui est notre partenaire privilégié pour les visites d'été. Ainsi comme l'an passé un groupe d'une quarantaine de personnes, venu de Belgique, avait prévu dans son périple cévenol de passer par le château. Jean-Marc,

Jacques et Lionel ont accueilli plus d'une quinzaine de groupes Comme chaque année le pic des visites a eu lieu lors de la fête du mois de juillet qui a encore été un grand succès populaire. Les journées du patrimoine ont également connu pas mal de succès malgré une météo qui n'incitait pas forcément à sortir de chez soi. Beaucoup n'ont pas pu résister à l'attrait que constituaient les fougasses cuites dans le four du château par Jacques. Les explications données lors de ces journées sont particulièrement longues et il n'est pas rare qu'il faille plus de deux heures pour faire le tour du site, tant les questions sont nombreuses. Lionel enchaine donc les visites et chacun vient se greffer à son gré au groupe. La fête de la cabre d'or, qui s'est déroulée au mois de juin, n'a pas eu le succès escompté. La chaleur des jours précédents a sans doute découragé certains. Pourtant, la procession costumée dans la garrigue entre le château de Bouquet et celui d'Allègre ne manquait pas d'intérêt, d'autant que la troupe médiévale Gamela Nostre faisait partie du cortège.

Restriction budgétaire oblige, seules trois classes de 5ème du collège de Salindres sont venues cette année sur le site, pour mettre en pratique ce qu'ils avaient étudié en classe tant en histoire qu'en géologie. Accompagnés par leurs professeurs et par plusieurs membres de l'association, ils ont pu travailler sur les paysages et leurs transformations au fil des siècles, sur l'architecture médiévale mais aussi sur les vêtements de l'époque ainsi que les armes. Jacques Texier et Jean-Marc Béthune ont comme d'habitude su captiver leur auditoire. Espérons que cette sortie pédagogique puisse avoir lieu en 2015. Pour la première fois, le château a reçu la visite d'élèves de seconde du lycée Jacques Prévert de Saint-Christol-Les-Alès.

Chantiers du samedi

L'affluence est toujours au rendez-vous les premiers samedis du mois où le travail n'a pas manqué. La présence presque systématique de plus de trente personnes, de toutes les tranches d'âge, permet

D'ALLÈGRE 2014

l'existence de plusieurs chantiers. Du côté de la maison Laurent Vincent, le travail sur la toiture s'est poursuivi sous la houlette de Sylvain. Le gros inconvénient de ce chantier est qu'il faut à chaque fois monter et démonter l'échafaudage, ce qui prend un temps considérable. Près de la maison Loubier, les maçons (Richard, Jacques et Gilbert) se sont attaqués à la restauration du petit réduit qui devra accueillir la citerne. Ils ont profité du réaménagement de la plateforme pour réutiliser les pierres du mur en saillie qui a été démonté. Il semblerait que ce soit à cet endroit qu'il y ait eu le four de la maison Loubier. L'angle nord-ouest de la plateforme a été décaissé et le figuier abattu.

Près de l'ensemble palatial, le mur en pierres sèches de protection a été reconstruit. Claude s'est aussi attaqué à la reconstruction d'un autre mur en pierres sèches près du pré qui accueille la fête. D'autres petits murets ont été construits aux abords du puits. Les fortes pluies de l'automne ont endommagé les premiers mètres de la calade et un travail de stabilisation a été entrepris. Il a fallu créer un ancrage profond et maçonné, ainsi qu'une rigole déviant les eaux de ruissellement. La brouette mécanique a été d'un grand secours pour acheminer sur le chantier les outils et le mortier. Du côté de l'Ensemble Palatial, une équipe s'est chargée d'effacer les traces du chantier des monuments historiques. Des gravats, du sable et des pierres inutilisées ayant été laissées sur place.

Nos jeunes ont organisé une noria de brouettes pour s'en débarrasser. En outre, des barrières en bois ont été installées pour limiter l'accès à l'Ensemble Palatial. Cela assure la sécurité des visiteurs tout en leur permettant de voir les travaux effectués. Depuis le mois de mars, une barrière a été installée pour limiter l'accès des véhicules au pré supérieur. Le but est de décourager ceux qui prendraient la maison Loubier pour une boîte de nuit en y installant des sonos. Comme chaque année le gros du travail a consisté en l'entretien du domaine. Domaine qui s'est élargi depuis que l'on a commencé notre campagne de défrichement autour du castrum afin de le préserver des incendies et pour le dégager de la garrigue qui submerge tout. Au mois de mars, les défricheurs ont sévi autour du village afin de préparer le terrain pour les chantiers d'été avec les jeunes de REMPART. Le résultat est spectaculaire et l'on n'avait pas vu aussi bien le village depuis longtemps. Un feu de joie a permis de se débarrasser d'un immense tas de branchages et de broussailles. En avril, un groupe, essentiellement formé par la jeune garde, s'est employé à supprimer le rideau d'arbres cachant la maison noble Est. Il s'agit en effet d'une véritable petite forêt, constituée de chênes blancs et de chênes verts. La forte pente a accentué la difficulté. Le travail est important mais l'enthousiasme de la jeunesse déborde. Le but final de cette opération est de dégager tout l'espace situé entre la maison Est et l'oliveraie qui a été débroussaillée par son propriétaire cet hiver. Mai a été consacré à l'aménagement du pré nord en vue de l'organisation de la fête. Des arbres ont été supprimés ou élagués pour aménager de nouveaux espaces et pour installer les activités ludiques. De nombreuses souches qui subsistaient en divers endroits on été arrachées par mesure de sécurité. En juin et juillet, comme chaque année les débrousailleuses sont entrées en action pour couper l'herbe et accueillir dans un site très propre les visiteurs attendus pour la fête. D'ordinaire ce travail de débroussaillage s'arrête là, mais l'été pluvieux en a décidé autrement. L'alternance de journées de pluie et de journées de chaleur a été profitable à la végétation. C'est donc avec les sécateurs et les cisailles que la saison a redémarré notamment sous la courtine Nord. Tout a dû être de nouveau nettoyé sur la falaise Sud. Les arbres abattus au printemps ont été tronçonnés afin de constituer une réserve de bûches pour la cheminée de la maison Loubier. L'intérieur du castrum a également été nettoyé par notre bûcheron canadien Olivier. Ainsi, bien des détails des murailles se révèlent maintenant à nous. De son côté Fernand a taillé les iris qui donne un charme particulier au lieu lorsqu'ils sont en fleurs.

CHRONIQUES DU CHÂTEAU

Les épisodes cévenols successifs ont grandement abimés notre chemin d'accès. Les rigoles creusées, à plusieurs reprises, n'ont pas été suffisantes pour évacuer les eaux de ruissellement sans dommage. Les différents chantiers entrepris pour réparer le chemin ont été malheureusement vains. D'énormes ornières se sont formées et l'accès est très difficile pour les voitures de ville. Nous espérons trouver un accord avec la mairie et les différents propriétaires chez lesquels passe le chemin, afin d'engager de gros travaux assurant sa pérennité.

L'ensemble de ces travaux est ponctué par des repas, parfois gargantuesques, pris en commun dans la maison Loubier. Maison qui commence à devenir trop petite tant le nombre de bénévoles est important. Il est nécessaire ici de remercier nos cuisinières. Ce moment de convivialité est précédé par un apéritif pris le plus souvent devant la maison. La présence de Mimi avec sa marquisette n'y est pas pour rien.

Lionel HASPEL

Chantier REMPART 2014

Pour la quatrième année consécutive, le château a accueilli le traditionnel chantier rempart les troisième et quatrième semaines de Juillet. Eh oui, quand on aime on ne compte pas, quitte à commencer le travail un quatorze Juillet.

Certes la calade a été achevée l'année dernière mais le travail ne manque pas. Les travaux de cette année s'inscrivent dans un projet global de dégagement et de mise en valeur de la seconde enceinte entrepris par l'association. Si ce projet a commencé avec de vastes chantiers de débroussaillage, nous avons rapidement pris conscience du potentiel d'aménagement que possédaient certains espaces découverts.

La situation de dangerosité des ruines du village médiéval nous force à en limiter l'accès mais rien ne nous empêchait d'en faciliter le contournement afin de permettre au visiteur de profiter de nouvelles parties du château, de nouvelles vues et des nombreux encadrements encore visibles. Le débroussaillage des abords du village nous avait permis de redécouvrir d'anciennes faïsses gagnées par la végétation. Le parti a été pris de les remettre en état tout en aménageant des accès de l'une à l'autre pour proposer au visiteur à la fois un parcours mais aussi un lieu de repos afin de pouvoir profiter de l'ombrage ainsi que de la vue offerte sur les ruines.

Cette année a aussi été le symbole de changements dans l'organisation. C'est en effet la première année où l'équipe de bénévoles était constituée en partie de mineurs. Nous avons donc accueilli un groupe beaucoup plus jeune que les années précédentes mais non moins motivé.

Les stagiaires ont pu cette année découvrir les techniques d'appareillage en pierres sèches.

D'ALLÈGRE 2014

Après dépose des murs existants ayant subi des désordres, leur reconstruction a permis aux jeunes d'apprendre les façons de monter un harpage ou encore un escalier, lors de la création des passages et des accès.

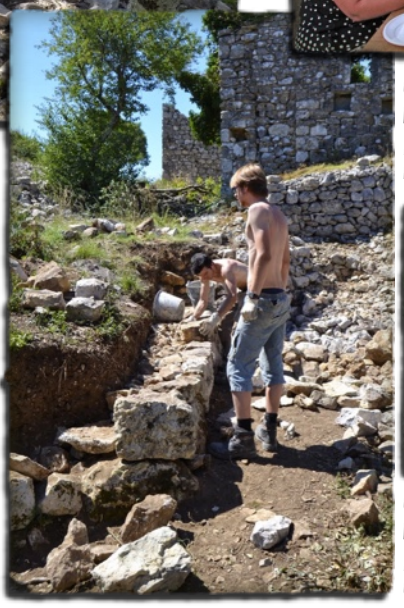

Un débroussaillage et une remise en ordre des lieux ont aussi été au rendez-vous afin de dégager les faïsses une fois les murs achevés.

Ce séjour a non seulement été l'occasion

pour notre équipe de jeunes d'œuvrer pour la mise en valeur du site mais aussi de découvrir la région lors des sorties organisées l'après-midi, de se détendre à la rivière après de dures matinées de labeur ou encore de participer avec nous à la traditionnelle fête médiévale, certains allant même jusqu'à oser défier en combat singulier, mais sans grand succès hélas, celui qu'ils nommaient avec la plus grande crainte et le plus profond respect : « le tyran des chantiers ».

Plaisanterie mise à part, le bilan de cette nouvelle année est une fois de plus très positif et chacun et ressorti grandi et ravi de cette expérience et de cette échange culturel, nous avions encore cette année une bénévole venue d'Irkoutsk, ville des confins de la Sibérie.

Cette année aura aussi été l'occasion de faire la promotion du château, l'Union Rempart ayant dépêché sur le site une personne mandatée pour faire un reportage photographique sur le château et le chantier organisé.

Il est bien évidemment nécessaire de remercier tous les membres de l'association sans qui ce chantier n'aurait pu être une réussite. Il serait trop long de tous les nommer mais nous pouvons adresser des remerciements particuliers à Michel et Dominique Largeron qui une fois de plus ont accueilli des jeunes chez eux et ont participé à l'organisation de nombreuses sorties.

Le moment semble bien choisi pour lancer maintenant un appel à tous ceux voulant soutenir l'organisation du chantier. Que vous soyez intéressé par l'encadrement du chantier ou l'organisation de sorties, que vous soyez disponibles un seul jour ou plusieurs durant la durée du chantier vous pouvez vous manifester auprès de l'association afin de proposer vos services. Et surtout n'oubliez pas que la seule compétence requise est la motivation.

Antoine MEENS

Les fêtes au Castrum

2014 a été une année riche en nouveautés en ce qui concerne les fêtes.

La saison commence mi-juin lors des Journées du Patrimoine de Pays. La procession de la «Cabre d'Or», créée à l'initiative de l'association du Castellas de Bouquet et d'Allègre a donc été reconduite cette année. La troupe de Gamela Nostra, qui souhaitait accomplir la marche en costume lourd, armes et chevaux, avait dressé son camp sous les murs du Castrum dès la veille.

Vers 10 heures, le samedi matin, le camp dort encore, preuve que l'on a dû y festoyer fort tard !. Il est temps d'allumer le four pour la cuisson des fougasses prévues en fin de soirée. Le temps est beau et, contrairement aux jours précédent, un peu moins chaud donc idéal pour la randonnée.

CHRONIQUES DU CHÂTEAU

Si les randonneurs furent assez nombreux à suivre la procession, le boulanger du Castrum et les bénévoles qui attendaient l'arrivée de la procession ne furent pas trop dérangés par des visiteurs fort rares. Ces Journées du Patrimoine de Pays ne sont pas encore ancrées dans les esprits comme celles qui ont lieu en septembre. Après bien des péripéties dues aux chevaux, la procession arrive enfin au castrum. Si l'assistance n'était pas nombreuse, elle était de qualité et c'est dans une franche bonne humeur que chacun partagea ses provisions pour un pique-nique convivial où la fougasse ne manquait pas !.

La fête de juillet se prépare depuis plusieurs mois et nous commençons à être bien rodés à l'exercice. Pourtant, cette année, la décision de déplacer le lieu du repas et du bal perturbait un peu cette routine. Une fois installé un poteau dans l'arbre au centre du pré pour les éclairages, les jeunes de REMPART disposent les tables et rapidement nous comprenons que cette décision était la bonne.

L'emplacement des camps médiévaux sur le pré du château a ravi nos troupes. Les visiteurs débouchant de la calade directement au milieu de leurs activités, ils se trouvent bien plus valorisés.

Le public n'a pas attendu 17 h pour arriver en masse profitant du beau temps revenu. En effet, grande avait été notre déception de bon matin car la pluie s'était invitée ce qui avait freiné net les réservations pour le banquet, finalement le soleil de l'après-midi a fait que les convives ont été sensiblement aussi nombreux que l'an dernier. Les enfants ont pu se faire photographier en tenue de prince ou de princesse au stand d'Arlette ou peindre des blasons avec Kinoue, deux des nouvelles activités présentées. Les Sans Terres de Régordane et les Hospitaliers de Terre d'Oc ont livré de superbes combats, le tout sous l'œil amusé de Fabrice Verdier, notre député.

D'ALLÈGRE 2014

Après quelques danses médiévales, en compagnie de Douves & Donjons, en guise de mise en appétit, les tables du banquet se remplissent et le service peut commencer. L'installation de la cuisine sous un marabout à proximité du pré a grandement facilité le travail de nos jeunes serveurs. Le succès du repas ne se dément pas. Les agapes terminées, il est temps de s'activer un peu et c'est Cabr'e Can qui s'en charge. Installé bien à plat devant le four à chaux, l'orchestre démarre des musiques qui vous donnent immédiatement l'envie irrésistible de bouger. Tout le monde peut se joindre à la ronde, Chantal Taulelle donnant de sa personne pour expliquer les pas aux débutants. L'ambiance est électrique, les morceaux s'enchaînent sans interruption et les danseurs sont infatigables.

Le bal durera jusqu'à plus d'une heure du matin.

Un évènement nouveau cette année, que nous espérons bien pouvoir renouveler à l'avenir : une pièce de théâtre s'est jouée au Castrum. L'affaire s'était montée rapidement, une troupe de théâtre éphémère, constituée de membres du cours Florent, probablement inspirée par notre site internet, nous avait contacté deux mois auparavant pour nous proposer leur prestation à titre gracieux. L'expérience était intéressante et nous aurions eu mauvaise grâce de ne pas accepter. Les hasards de leur tournée ont permis aux neuf jeunes comédiens d'arriver chez nous la veille de la fête à laquelle ils ont bien sûr participé avec une joie non dissimulée.

La troupe se nommait «Théâtre de l'Éclat» et la pièce «Booz Roi» d'Alexandre Fergui, l'un des éléments du groupe.

C'est le lundi suivant la fête qu'a eu lieu la représentation et, grâce à l'action de l'Office de Tourisme qui avait obtenu l'annonce du spectacle sur France Bleu, ce ne sont pas moins de 180 spectateurs qui avaient fait le déplacement et sont repartis ravis de leur soirée. La mise en scène semblait avoir été créée pour le Castrum, la troupe a su utiliser l'espace pour jouer trois tableaux dans des lieux différents.

CHRONIQUES DU CHÂTEAU

Les spectateurs ont suivi les acteurs d'abord devant la chapelle, puis sur l'esplanade de l'Ensemble Palatial pour finir sous les murs de la tour Nord, déplaçant leurs chaises sans rechigner. Après deux heures de spectacle, la pièce se termine sous un tonnerre d'applaudissements bien mérités.

La troupe du Théâtre de l'Éclat est aujourd'hui dissoute mais Alexandre Fergui a réuni un autre groupe et travaille sur un nouveau projet avec la ferme intention de venir nous le présenter cet été.

La saison s'est terminée sur les journées du Patrimoine, en septembre, avec des fougasses et des visiteurs de plus en plus nombreux.

Jacques REY

BOOZ ROI BOOZ ROI BOOZ

éclat THEATRE

ALLÈGRE 2014 en images

ALLÈGRE 2014 en images

ALLÈGRE 2014 en images

2013

2011

2013

2000

2000

2011

LES FAITS DIVERS DE L'HISTOIRE

Il en est des familles comme des hommes, elles sont mortelles. Si certaines se régénèrent sans cesse et perdurent des siècles durant, d'autres disparaissent un jour et, le temps passant, même le souvenir du patronyme s'efface. C'était sans compter sur notre rat de bibliothèque, notre inlassable fouilleur d'archives, Jean-Marc. Il nous fait revivre ici une famille des Fumades qui a certes disparu mais nous a laissé quelques parentèles célèbres.

Jacques Rey

Le sentier atypique d'une famille aujourd'hui disparue

Les Tuffan, du mas des Tuffans des Fumades

L'exploration de maints dépôts d'archives qu'ils soient d'origines notariales, religieuses ou familiales, suscite quelquefois d'étonnantes rencontres. L'abondance de ces documents réveille le souvenir de naguère sur quelques familles autochtones toujours présentes aujourd'hui vivant au sein de la communauté d'Allègre, cependant, le dépouillement de ces vieux papiers révèlent aussi l'existence d'autres noms, aujourd'hui éteints ou disparus. Ces pièces fécondes restituent le contexte social, politique et confessionnel qui font la spécificité de chaque village, c'est à dire leur histoire. Au dehors de ces dépôts publics d'archives se manifeste, parfois par un heureux hasard, l'aubaine de découvrir une masse de documents enfouis depuis des lustres dans une cave ou un grenier. Leur examen attentif peut alors nous offrir des perspectives d'exploitations attrayantes et complémentaires. Leur dépouillement permet parfois de restituer la vitalité d'un clan familial sur plusieurs générations. L'abondance des informations nous projette alors dans l'intimité de la vie ordinaire, mais nous expose aussi le parcours plus ou moins sinueux d'un lignage ou celui exceptionnel d'un brillant individu. La démonstration de ces pièces concourt entre autre à reconstituer les moments féconds débouchant sur des scènes d'exaltations mais aussi à restituer des instants remplis des noirceurs de la guerre et autres fatalités.

Notre curiosité biographique s'épanchera tout d'abord sur le parcours de la lignée familiale porteuse du patronyme de Tuffan, nom disparu de nos contrées depuis bien longtemps. Cette famille, implantée dans la région durant plus d'une dizaine de générations, inscrira son nom dans l'histoire de la communauté mais aussi bien au-delà du village. À la fin de cet article qui leur est consacré, nous poursuivrons nos investigations sur plusieurs autres souches autochtones, issues de la paysannerie, de l'artisanat et autres. La première saga familiale débutera donc sur un lignage qui avait, il y à plus de six siècles, résidence dans le hameau qui porte aujourd'hui le nom de Vieilles Fumades. La particularité qui met en lumière cette famille réside tout d'abord sur le début de son apparition et ensuite sur le parcours quelque peu chaotique, voire insolite, de quelques-uns uns de ses membres. C'est sur trois siècles environ que nous suivront les Tuffan, aux travers de brillantes illustrations aussi bien intellectuelles que militaires. Cependant cette singularité ne s'étendra pas à tous les individus de cette famille, certains devront retourner aux travaux de la terre ou intégrer le négoce. Il en sera de même au paragraphe concernant le choix de chacun lors de l'émergence de la Réforme, au milieu du XVIe siècle. Si ce patronyme n'est plus représenté aujourd'hui, il existe cependant quelques cellules familiales originaires du pays ou d'horizons différents qui peuvent prétendre, voire s'enorgueillir de liens de parenté avec les Tuffan. La première curiosité qui distingue cette famille, réside d'abord sur l'ascension socioculturelle d'une partie de ses membres et sur la distinction des différents sentiers solitaires empruntés par certains pour s'extraire des terres originelles peu compatibles à offrir à chacun le maintien d'un certain statut social. Au milieu du XVIe siècle certains membres firent le choix de s'expatrier de la communauté d'Allègre pour rejoindre les grandes cités, voire même la capitale du royaume. Ces volontés dynamiques personnelles conduiront une poignée d'individus à se rehausser socialement et enorgueillir leur nom au sein des élites culturelles et sociales. L'accès à la notoriété de certains n'entamera pas le sentiment de cohésion du lignage, ni la pratique d'entraide et solidarité envers la fratrie qui restait au pays. L'éloignement de ces membres ne brisera en rien le profond attachement de ces expatriés au lieu de leurs racines patrimoniales. En dehors du chemin de la réussite, c'est le plus bel hommage et compliment que l'on peut leur rendre.

Un patronyme énigmatique

L'existence du patronyme Tuffan se trouve dûment authentifié dès la fin du XIVe et au tout début du XVe. Ce nom est orthographié sous différentes apparences dans les textes : Tufan, Tuffant, Tuphan, Tophan. Ce patronyme pose un véritable problème quant à son origine et son lieu d'extraction. L'étymologie de ce mot n'est pas totalement connue; on pense à plusieurs filiations ; notamment du grec, passé au latin, transmis ensuite en roman lequel peut signifier tourbillon, ouragan, cyclone, tornade et enfin typhon. D'autres supputations formulent la proposition que ce mot moderne aurait transité par l'Asie pour être ensuite adopté par les Arabes sous la forme de Tûfân (typhon). Suivant d'autres linguistes, le nom taifeng prononcé en chinois, qui veut dire typhon, aurait été rapporté par un marchand vénitien lors d'un voyage en chine. Enfin le terme typhon se rapporterait à un monstre de la mythologie grecque. Avant de nous rapprocher avec certitude des Tuffan des Fumades (alias du mas des Tuffans), on rencontre un patronyme voisin, porté par un Pierre Tophan en 1408, lequel se retrouve qualifié de prieur d'Entrevénes, bayle de l'évêque de Riez, ancien diocèse situé dans les Basses Alpes. N'étant pas totalement satisfait, nous avons tenté le rapprochement avec la lignée détentrice de la seigneurie de Tharaux en 1554, à ce moment là entre les mains de noble Hugues Tuffet. Ce patronyme peut se raccrocher au terme tuffier, mot exprimant une carrière de pierre blanche et tendre et par extension celle de carrier. Cette comparaison n'étant pas satisfaisante nous resterons donc dans l'ignorance sur les racines précises antérieures au XIVe siècle.

De l'ombre à la lumière

Les premiers témoignages qui nous sont parvenus sur les Tuffan se présentent au cours d'une période où la France se trouve livrée à des luttes intestines et à la guerre contre l'Angleterre. Le prélude d'apparition de cette lignée à Allègre s'exhume au tout début du XVe siècle et plus précisément en 1404. C'est par un acte qui émane de la chancellerie du roi Charles VI, dit le Sage ou le Fou, que les Tuffan se manifestèrent dans la châtellenie d'Allègre. Cette lettre, adressée à Paul Tuffan, lui accordait la prérogative d'anoblissement, ce que le Grand Coutumier exhibait «qu'au roi seul et pour le tout appartient faire et donner nobilitation». Ainsi à mesure que les vieilles lignées disparaissaient ou s'affaiblissaient jusqu'à déchoir de leurs rangs, les chartes d'anoblissements pallièrent à reconstituer de nouvelles castes nobiliaires. C'est dans ce contexte d'instabilité que Paul Tuffan parviendra au privilège exclusif de la noblesse. Cette grâce, favorable à cette accession au second ordre, s'inscrit comme une des préoccupations de la politique royale, celle de pourvoir au remplacement d'une frange de la vieille aristocratie taxée d'infortune, réduite en partie aux champs d'honneur ou bien, faute de descendance masculine, finissant en quenouille (c'est ainsi que disparurent des maisons d'origines chevaleresques comme les Allègre, les Bouquet, les Rousson). Avec l'appauvrissement de l'aristocratie, les domaines et parties de seigneuries seront désormais entre les mains des gens de lois, des bourgeois, des hommes nouveaux enrichis dans le négoce et les affaires. Cette assimilation à la noblesse des Tuffan trouve aussi ses fondements dans la réussite sociale qui permit à cette famille d'apporter son concours aux services de la royauté et au bien public. Cette distinction pouvait couronner aussi bien des efforts consentis par le soulagement de la trésorerie royale ou bien au dévouement d'un individu qui se fit remarquer comme sergent d'arme au sein des armées du roi dans le conflit qui l'opposait à l'Angleterre. C'est ainsi que noble Paul Tuffan, se vit récompensé dans sa dignité par l'investiture des fiefs et domaines de Las Fonts et Fontaines des Fumades. Cet apanage incluait aussi des propriétés et des droits du côté de Rivière de Theyrargues et Auzon, où Paul Tuffan et Pierre de Alte Villard firent hommage à André de Bedousses, procureur du seigneur de Portes. Les Tuffan élurent domicile dans le hameau des Fumades, que les archives dénomment aussi sous le toponyme de mas des Tuffan. Leur lieu de résidence, pouvait se démarquer de l'ensemble du hameau par son caractère plus massif. On peut émettre ensuite l'idée que cette bastide se trouvait agrémentée de quelques éléments défensifs et d'un pigeonnier qui lui donnaient une allure de gentilhommière. Ces quelques attributs architecturaux permettaient de la qualifier de maison forte Cette hypothèse s'étaye sur des écrits qui révèleront plus tard vers 1660 que cette demeure ancestrale était dotée d'une chapelle seigneuriale. On peut regretter le peu de traces laissées dans le hameau des Vieilles Fumades par ce lieu où les Tuffan résidaient. À peine pouvons nous échafauder l'idée que cette demeure se situait sur les vestiges de ce qui fut l'ancienne auberge. Si

DANS LE MANDEMENT D'ALLÈGRE

le décret d'anoblissements attribuait des droits aux Tuffan, ces derniers étaient astreints à des obligations et services à l'égard de la royauté. À ce titre les suzerains ou les puissants pouvaient exiger l'ost, c'est à dire le service militaire pour tout homme libre. Cette famille devait aussi s'obliger aux devoirs d'hommages et reconnaissances à l'égard des seigneurs dominants le pays, incarnés à cette à cette époque par les Budos de Portes. À ce titre, un acte notarié en date du 30 septembre 1404 nous offre lecture d'une procédure ou le ci-nommé Raymond Tuffan, du mas des Fumades, sollicite l'investiture auprès du sire de Portes pour le bénéfice d'une «parérie» qu'il disait détenir dans le village fortifié d'Allègre. Ce jour là, dans les murs du château de Portes, par-devant tout puissant et magnifique Thibaut de Budos, eut lieu la cérémonie d'investiture et de reconnaissance féodale. Cet acte notarié demeure riche d'enseignements, il nous éclaire notamment sur les principes de transmission successoraux ainsi que sur la nature des biens et fiefs relevant du cérémonial d'hommage et de reconnaissance. On apprend ainsi que Raymond Tuffan, comme mari de Gilette Agniel, fille de Pierre Agniel des Fumades, s'évertuait à recouvrer les biens de son épouse, laquelle les tenait d'une première alliance dont elle s'était trouvée veuve. Son premier époux, porteur du nom de Pons de Larboux, était fils de feu Bernard, notaire. Cette famille notariale originaire de Saint Florent avait successivement enchaîné diverses acquisitions de droits relevant de la châtellenie ou du foncier inclus à l'intérieur du village fortifié d'Allègre. Profitant de l'affaiblissement ou de l'infortune des vielles lignées chevaleresques, maître de Bernard de Larboux, accompagné de son fils, autre Bernard, profita de cette conjoncture pour saisir l'opportunité d'acquérir une portion du patrimoine ancestral appartenant à ces nobles et lignées ayant connu mauvaise fortune. Le début de ces transactions laisse entrevoir la présence de noble Gautier d'Allègre, coseigneur du dit lieu, qui fut dans l'obligation de se dessaisir d'une partie de ses biens patrimoniaux. En 1355, les de Larboux, officiers publics, élargirent leurs conquêtes et transigèrent auprès de noble Guilhem Pierre, dit de Naves, sur d'autres possessions et en particulier sur une fraction de parts issue de la juridiction basse de la seigneurie. C'est avec opiniâtreté que pour compléter ce mouvement, les hommes de lois s'arrogèrent aussi le bénéfice d'une tour commune avec celle des sires de Portes. C'est donc au titre d'époux de dame Gilette Agniel, héritière de feu son premier mari Pons de Larboux, que Raymond Tuffan réclama la moitié des biens ayant appartenu à cette lignée de notaires. À ce titre ce dernier réclame d'obtenir en même temps l'investiture personnelle de cet héritage. Cependant cette demande souleva une vive opposition de la part de dame Aigline Delort, elle-même veuve d'un Bernard de Larboux, descendant lui aussi des premiers acquéreurs. Pour préserver ses droits et négocier ce litige, Aigline Delort, comme tutrice de son petit-fils Gaucelin de Larboux, s'entoura de noble Marquès Pradel, Hugon du Claux et de noble Pons de Crozols. À la suite de cette concertation s'ensuivit un accommodement, plus ou moins amiable, qui déboucha sur un compromis de partage. Raymond Tuffan put enfin solliciter l'investiture vassalique de la moitié des droits et biens acquits depuis plusieurs dizaines d'années par la dynastie des notaires Larboux. On ne peut douter que la toute puissance du seigneur Thibaut de Budos contribua à trouver les termes d'une conciliation entre les cohéritiers. Cinq années plus tard, soit le 24 mars 1409, dame Aygline Delort, tutrice de son petit-fils Gaucelin, confia à noble Pons de Crozols, alias Crouzoul, la gestion et l'intendance de ses propriétés détenues dans le lieu des Fumades. C'est ainsi que Pons de Crozols, en leur nom, arrenta pour trois ans toutes les maisons et les biens implantés aux Fumades. À la suite de cette transaction l'adjudicataire, qui n'est autre que Raymond Tuffan, fit l'inventaire des meubles et autres se trouvant dans cette demeure pour s'engager ensuite à régler des cens annuels dévolus à dame Aliénore Dupont, coseigneuresse d'Allègre et autres lieux. Seulement quelques mois après la signature de cet acte, Raymond Tuffan se retrouve, le 22 juillet 1409, cité comme témoin d'une convention passée entre dame Tiburge de Naves, coseigneuresse de Rivière, et Jean Teissier, bayle d'Auzon, à propos d'une terre située à la Coste d'Allègre. En septembre 1426, soit 22 années après une première apparition, les archives évoquent une nouvelle fois l'épouse de Raymond Tuffan, dame Gilette Agniel. Probablement veuve et avancée en âge, cette dernière est citée dans les textes au sujet d'une exigence, émanant de l'ensemble de la communauté de Rousson, au sujet d'une soit disant imposition relative aux tailles. Ce jour là, consigné par le notaire Jean Trostolli, désigné procureur de l'universalité des habitants de Rousson, fut déposé le dû de cette présumée créance. Cette réclamation jugée arbitraire, c'est Vénérable Jean Tuffan, prêtre, qui, comme représentant de sa mère et de son frère, assura la défense des intérêts de la famille. Ce procès qui sera suivit d'un compromis nous invite à penser que les Tuffan possédaient des biens, non nobles, dans l'étendue de la seigneurie et la communauté de Rousson. Le XVe siècle apparaît pour les Tuffan comme une période propice à asseoir leurs ambitions locales sur le pays. Ainsi, vers l'année 1450, l'un des fils, qualifié de chevalier, prolongea cette notoriété en épousant Claudine de Bérard, fille du seigneur de Montalet et d'Agnès de Born d'Altier. Cette union confère aux Tuffan un regain de prestige pour leur maison. À cette époque, l'autorité du chef de famille et du clan laisse peu de place aux désirs ou aspirations des enfants pour ce qui regarde les projets d'alliances. Cette question se détermine après de savants calculs privilégiant toujours l'intérêt du lignage. L'endogamie était la règle pour ce qui concernait les aînés, les règles de primogéniture pour les enfants légitimes demeuraient une priorité, notamment pour éviter l'amenuisement ou la dispersion du patrimoine foncier. En effet, la pensée que les domaines et les droits puissent être morcelés apparaissait insupportable. À la même époque les archives rapportent que Jacques Tuffan se trouve cité comme principal témoin dans la prise de fonction de noble Arnaud de Gaujac au prieuré d'Auzon. La vertu prolifique de cette famille, qui engendra notamment une nombreuse progéniture, représentait un écrasant fardeau pour entretenir et contenir chacun dans une position honorable. Ces préoccupations s'évertuaient à maintenir des ambitions d'éducation pour certains et soutenir dots ou pensions raisonnables aux cadets ou puînés. Cependant, pour ce qui regarde le XVe et une partie du XVIe siècle, les Tuffan surmontèrent cette difficulté en offrant à l'église de nombreux cadets qui embrassèrent les dignités de prieurs, de prêtres et de vicaires. Si dans la haute noblesse les seconds se voyaient pourvus de grasses abbayes ou évêchés, il était coutumier pour les Tuffan d'offrir à l'église, à chaque génération, plusieurs religieux remplissant leurs sacerdoces dans la plupart des paroisses environnantes. Les annales de cette époque énoncent une longue liste de religieux titulaires des nombreuses paroisses situées aux alentours du Mont Bouquet. Nous relevons ainsi la présence du père Jean Tuffan qui, en 1437, avait en charge les ouailles du prieuré de Saint-Just. Vient ensuite Pierre Tuffan, mentionné comme détenteur de la paroisse de Vacquières, en 1474 c'est Simon qui se voit titulaire de la paroisse de Bouquet ou bien Guillaume Tuffan prieur de Saint-Just. L'omniprésence des religieux de cette famille est patente lorsque le 23 avril 1506, on les aperçoit au cours d'une transaction sur un différent entre messires Jean Tuffan et Simon Tuffan, oncle et neveu, successivement prieur de Vacquières et Saint-Just de Berthanaves d'une part, et Etienne Plagnol prieur de Mons. Pour conclure le thème sur l'existence pléthorique de vocations religieuses dans cette famille, nous retiendrons qu'en novembre 1560, Guillaume Tuffan, prieur de Vacquières, fit quelques largesses à son neveu Simon, fils de feu Jean Tuffan du mas des Fumades. La conduite spirituelle de ces paroisses par les membres de cette famille s'inscrit comme une tradition familiale qui se poursuivra de génération en génération. Le voisinage autant que les affinités et la cohésion qui régnaient entre les seigneurs de Bouquet et les membres de la famille Tuffan ne se démentira pas. En effet, de multiples modalités occasionnent ce rapprochement comme par exemple les offices de bayle ou de viguier qui seront dévolus aux Tuffan pour la conduite des mandements de Bouquet et autres lieux circonvoisins. Cette relation intime s'exprime aussi lors des cérémonies de mariages ou de dépositions testamentaires des seigneurs de Bouquet. En effet, les témoignages abondent sur la régularité de présence des Tuffan. On note ainsi que le 19 juin 1551, lors des dernières volontés exprimées par noble Jehane Ardouin, épouse d'Antoine de Barjac, seigneur de Bouquet, cette dernière nommera pour exécuteur testamentaire le seigneur de Banes et Simon Tuffan prieur de Vacquières. Ces deux tuteurs seront suivis de Guillaume Tuffan, prêtre, cité comme témoin. L'authenticité des propos d'affinités relationnelles et sociales se voit renforcée le 17 mai 1572 lorsque Thibaut de Barjac fit son testament dans la demeure de Guillaume (de) Tuffan, maître du collège des Arts à Nîmes. Cet entourage familier des Tuffan dans les terres des seigneurs de Bouquet nous invite à nous interroger sur la présence d'un lieu de résidence de ces derniers dans l'enceinte même du village fortifié. C'est à partir de ces fonctions auxiliaires d'administrateurs, viguiers, que Charles de Tuffan accèdera plus tard à une plus haute dignité. Si des perspectives d'ascensions sociales et de respectabilité accréditent la réussite de quelques membres de

LES FAITS DIVERS DE L'HISTOIRE

cette famille que nous rapporterons plus loin, d'autres facteurs conjoncturels exposèrent le noyau originel enraciné aux Fumades à de graves préoccupations et impasses. On notera cependant que ceux qui poursuivirent les chemins de la réussite sociale, intellectuelle ou spirituelle ne délaissèrent jamais le noyau familial. On conserve de multiples témoignages de soutiens formulés de la part de cette parenté expatriée à l'égard de la lignée terrienne raccordée aux mas des Tuffan aussi bien qu'à leurs racines des Fumades.

Les Tuffan des Fumades

Hobereaux agriculteurs

Les moyens d'existence et une part de l'ascendance locale des Tuffan furent, tout au long du XVe siècle, appuyés sur de solides assises foncières. Leurs possessions se répartissaient, dans un ensemble assez régulier, dans la paroisse de Saint-Privat-d'Auzon, elles se dispersaient ensuite du côté de Rivière de Threyrargues et de Rousson. Outre ces domaines, les Tuffan détenaient des parts de droits seigneuriaux dans la châtellenie d'Allègre. Cependant cette assise demeura quelque peu insuffisante à l'entame du siècle suivant et même un peu avant. Sortie de l'ombre au siècle précédent, il ne sera pas possible, sous le poids d'une abondante descendance, de subvenir voire maintenir tous ses membres dans le caractère inhérent à la condition de noble campagnard. Pour les nobliaux provinciaux, si petits soient ils, la possession et la transmission du patrimoine dans son intégralité demeurait une priorité. Le manquement à cette précellence constituait un revers grave pour l'individu maître légitime et responsable de droit du patrimoine ancestral. Si un vieil adage promettait la bénédiction de Dieu aux familles nombreuses, le poids de la large fécondité des Tuffan d'Allègre constituera un grave problème lié au démembrement continu de l'héritage patrimonial. Malgré les dots, pensions et rentes alloués de plus en plus chichement aux cadets, filles ou garçons, la décrépitude de la fortune familiale est inéluctable. La chute massive de la noblesse pauvre à l'intérieur du second ordre se manifeste par des activités jugées peu compatibles avec l'image de cette oligarchie. C'est ainsi que l'on rencontre des nobliaux exercer les métiers de marchands, notaires, officiers de juridictions, taverniers et agriculteurs. En ce qui concerne les Tuffan des Fumades, les soucis débutèrent vers la fin du XVe siècle pour s'accentuer le siècle suivant. Cet écornement de fortune commence à s'entrevoir lorsque que l'on trouve mentionné un Charles Tuffan, marchand dans la ville de Saint Ambroix ou, bien plus tard, un autre membre qui prend la ferme de la boucherie de Barjac. Les accrocs pécuniaires et sociétaux des Tuffan des Fumades trouvent leurs plus grandes expressions dans le veuvage des épouses Tuffan, lesquelles n'ont d'autre choix que de convoler en seconde alliance avec des conjoints de moindre condition. Les échos qui suivent restituent le déclassement des veuves par la fréquence des alliances roturières et la fusion dans la masse. Ces difficultés de survie sociale se perçoivent dans le devenir, après son veuvage, de Jeanne Delhom, ex épouse Tuffan. Dans son testament, le 8 août 1484, Jeanne Delhom, remariée à Jean Grizel vieux veuf tisserand d'Alès, nous apprenons qu'outre les legs donnés en faveur de sa fille et son fils, Simone et Guillaume Tuffan, elle instaure une part d'héritage pour son autre fille Catherine, épouse de Jean Grizel qui n'est autre que le fils du premier mariage de son second mari. Il en sera pareillement ainsi, pour le partage des biens et hoirie de Marguerite Comtesse, veuve d'Antoine Tuffan alliés en 1529, laquelle eut de son premier mariage deux filles, Françoise et Gilette, et qui convola avec Michel Clauzade dont elle eut trois enfants de plus. C'est en 1582 que les descendants de Marguerite Comtesse trouvèrent enfin un accord de partage. Il en sera même pour Catherine Mazoier laquelle, ayant perdu son conjoint Jean Tuffan, sera unie dans la Religion Prétendue Réformée avec Jacques Puech, fils de Pierre maître forgier de Cendras. À cet affaiblissement des Tuffan, s'adjoignit une longue période d'instabilité ayant pour cause des rivalités politico-religieuses. Ce n'est pas moins de 8 guerres qui entachèrent le XVIe siècle. Les incertitudes qui s'abattirent sur le pays déployèrent l'apparition de cruelles crises économiques qui conduisirent le pays et sa population au dénuement et à la misère. L'Abattement du pays affecta aussi bien la population paysanne que l'aristocratie rurale et terrienne. Eloignés du lieu où se concentrent les intrigues courtisanes et se distribuent les faveurs de palais, les Tuffan, nobliaux campagnards, subirent de plein fouet ce climat d'insécurité et de heurts. Cette conjoncture de tension rendit plus précaire encore la situation de nombreux hobereaux au point que leur supériorité sociale, la frontière et l'écart qui les séparait d'avec les manants, ne cessa de s'amenuiser, jusqu'à exposer les Tuffan à déchoir de la noblesse. L'amour propre se tait plus aisément quand le ventre est creux, suivant cet adage les gentiliâtres des Fumades furent dans l'obligation de se résoudre à prendre en main la charrue et cultiver eux mêmes leurs terres. Sous peine de perdre leur qualité et rejoindre les roturiers, les Tuffan mèneront la vie rustique de gens de la terre. Vivant presque sur le même pied d'égalité que leurs voisins agriculteurs. C'est donc auprès des familles Noguier, Ramel, Pellet, Boyer, etc... que les Tuffan partageront les soucis inhérents à la terre. Cette promiscuité favorisera la cohabitation avec la paysannerie du voisinage encourageant l'instauration d'un climat empreint d'intimité et de familiarité. Les archives évoquent la présence le 5 février 1561 de Blaize Tuffan, fils d'Antoine des Fumades et de Marguerite Hébrard, lequel est qualifié de laboureur. Cette conjoncture conditionne aussi des projets d'alliances plus ou moins ambitieuses pour ce qui regarde les puinés cadets mâles ou féminins. Ainsi, en 1525, Jacquette Tuffan, fille de Pierre, contracta alliance avec Jean Aberlenc de Rousson, ou encore Gasparde Tuffan, fille de Blaize et de Jeanne Garnière, qui devint en 1571 épouse de Firmin Palet originaire de Saint-Julien-de-Valgualgues. On note aussi Jeanne Tuffan mariée à Jacques Bastide de Salindres, ou bien en 1562 Loyse Tuffane qui s'allie à Antoine Almaric, de la paroisse de Servas, hameau de l'Olivier. Si l'appartenance commune à la même religion apparaissait à cette époque comme une composante essentielle, de la part du chef de famille, pour fonder une alliance, les Tuffan semblent s'être accommodés d'autres principes que la tradition. En effet le cheminement spirituel de cette famille, au milieu du XVIe siècle, pouvait être incarné et personnifié autant par des prêtres que par des ministres calvinistes. On découvre en effet en 1568 le pasteur Simon Tuffan qui, avec femme et enfants, mène son ministère dans le district de Lussan. Ce non-conformisme des Tuffan ne sera pas un facteur d'éclatement pouvant entacher ni réduire la cohésion de cette famille. Plusieurs indications corroborent l'existence de relations étroites en provenance des Tuffan citadins pour leur parenté enracinée aux Fumades. On ne s'étonnera donc pas de constater qu'en 1571, dans ses dernières volontés, Françoise Tuffan, femme de feu Michel Borrel, formula le désirs de finir ses jours dans la Religion Prétendue Réformée. En revanche, dans le contrat de mariage de Pierre Tuech, fils du bayle de Salindres et de Jacquette Aberlenc - fille de feu Jacques et Jeanne Tuffan, l'union sera scellée par-devant l'église catholique. La chute de notoriété, attenante au déclin de fortune des Tuffan des Fumades, s'oppose à la volonté de conserver les signes ostentatoires de leur ancienne condition. Ce n'est qu'avec la charge de bayle du mandement d'Allègre que le 27 octobre 1602, Pol Tuffan dut se résoudre à se séparer d'une partie de son domaine. Débiteur envers Pierre Barjalas de la somme de 16 écus et n'ayant pas les moyens de satisfaire son créancier, Pol Tuffan céda successivement une terre située au district d'Auzon appelée Treppe Loup, sise le Cros des Vallées. Ce bien confrontait la terre de Pierre Boier, la rivière Dalozane et le mas d'Arlemptes. Il se sépare ensuite d'une autre possession établie à Font-Belle, laquelle confrontait du levant les pièces détenues par Pierre Delort et de Bertrand Noguier. Quelque quatre ans plus tard, le 16 novembre 1606, un événement familial se présenta pouvant satisfaire l'amour propre de Pol Tuffan. En effet, ce jour là par-devant un ministre de la Religion Réformée de Boucoiran, le pasteur Arbaud, fut célébré le baptême d'Ysabeau (née le 21-06-1606), fille de Pol Tuffan et de Louise de Gramont. Au grand contentement des parents, la petite Ysabeau fut parrainée par Anthoine de Georges, seigneur de Lavolt et d'Auzon, et Ysabeau du Claux son épouse. Cette indication comme celles qui suivront dénote que le calvinisme se déploya très tôt chez les seigneurs bénéficiaires de fiefs dans les alentours du Mont-Bouquet. Les conflits religieux, qui gangrenèrent la seconde partie du XVIe siècle, déterminèrent le roi, en 1587, à autoriser une levée sur les revenus des biens d'églises, appelée décimes. Cette imposition devait aider la trésorerie royale dans sa lutte contre les Huguenots. Cette mesure suscita de la part de monsieur de Mirmand, bachelier es lois, lieutenant de viguier et juge royal d'Uzès au siège de Saint-Jean-de-Marvejols, ce commentaire : «Ranchin, n'a pu trouver des sergents pour cette levée, attendu que la plupart des bénéfices (d'églises) sont tenus et possédés par des gentilshommes et autres personnages crains et redoutés auxquels lesdits sergents, pour crainte de leurs vies, ne veulent faire aucun exploits». Ces seigneurs locaux avaient pour patronymes de Georges, seigneur d'Auzon, les Barjac de Rochegude et de Bouquet, les Audibert de Lussan, les Ribeyrol d'Entremaux, etc... Plusieurs actes confirment les

DANS LE MANDEMENT D'ALLÈGRE

propos cités précédemment, c'est ainsi que lorsque noble Jean de Barjac, fils de Noé, deviendra légataire, il lui fut signifié la condition qu'il se comporte en homme de bien et poursuive la religion protestante prônée par son père. Plusieurs actes accréditent que les hobereaux d'Auzon, comme aussi une minorité de villageois résidant du coté du hameau d'Allègre et des Fumades, rallièrent très tôt les idées de la Réforme. Les archives en date de 1665, concernant les paroisses d'Arlendes et d'Auzon, exposent des éléments qui permettent de prendre connaissance du nombre d'habitants ainsi que leurs observances religieuses. C'est sous le titre de «mémoires des villes et lieux du Languedoc ou il y a des Catholiques et des Huguenots, et du nombre des uns des autres qui sont dans chacun des dits villes et lieux, diocèse par diocèse.» (Arch Na, TT.217, Olim 322, pièce 186), que sont exposées les informations sur Arlendes et Auzon. Sur ce document signifiant l'interdiction et l'exclusion du culte protestant, ainsi que la destruction des lieux où s'effectuaient ces cérémonies, ce n'est pas moins de 200 endroits répartis sur trois diocèses qui devront se conformer à ces directives. Les détails de l'enquête stipulent qu'on attribuait à peine 52 habitants séjournant dans la paroisse d'Arlendes, le document stipule ensuite que 34 individus, soit 65%, faisaient foi de la Religion Catholique et Romaine et 18 (35%) qui partageaient les idées Réformées. Concernant la paroisse d'Auzon, on ne relèvera pas moins de 170 habitants, les dossiers évoquent la présence d'environ 120 individus (70%) soutenant le catholicisme et 50 autres résidents (30%) qui prônaient le protestantisme. Ces renseignements s'avèreront précieux pour la suite des événements que nous allons rapporter. Au gré de nos recherches, ces dernières nous conduiront vers deux endroits situés dans la paroisse d'Auzon, plus précisément vers le hameau des Fumades où on dénombre une grande majorité de religionnaires (Ramel, Boyer, Pellet, Noguier), et plus interrogativement auprès de la vieille bourgade adossée au Castrum d'Allègre où de fortes suspicions pèsent sur quelques lignées paysannes du lieu. Une ordonnance qui émanait des plus hautes autorités fit commandement, en date de 1663, d'interdire les lieux où se pratiquaient le culte de la religion protestante. Cette directive impliquait aussi la destruction des édifices. Parmi ces communautés et paroisses qui relevaient du diocèse d'Uzès, pas moins d'une cinquantaine de villages furent saisis dans ce rapport d'interdiction. Y apparaitront les villages des Plans, de Fons-sur-Lussan, de Saint-Denis pour ne citer que ceux qui se trouvent dans la périphérie immédiate d'Allègre. À la lecture de cette liste de prohibition du culte calviniste, se manifestent les agglomérations d'Arlendes et d'Ozon, il n'est pas fait mention de Boisson. À cette époque on ne comptait pas moins de trois paroisses implantées dans le mandement d'Allègre : Saint-Félix-de-Boisson, Notre-Dame d'Arlendes et Saint-Privat d'Auzon. On enregistrera que dans les registres paroissiaux de Saint-Privat d'Auzon (1656-786), les Tuffan ne seront consignés que deux fois, notamment le 8 avril 1702 par le décès de Jean et autre Jean mentionné le 8 avril 1660, l'article suivant lui sera consacré. Le début du règne du roi Louis XIV, c'est à dire les années 1660, vit s'ébaucher les germes préliminaires d'une politique dogmatique et discrétionnaire qui avait pour fondement de déraciner la Religion Prétendue Réformée. Au terme de 25 années passées, cette politique discriminatoire sera parachevée par le décret de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Cette ordonnance ratifiait en fait l'abolition du protestantisme dans le royaume. Bien avant cette date fatidique, les curés des paroisses contaminées par la présence de religionnaires reçurent une recommandation émanant des évêques. Cette instruction demandait aux religieux de rendre visite aux réformés malades ou moribonds pour savoir si ces derniers désiraient, avant leur trépas, rejoindre le giron de l'église catholique. Ainsi, en début d'avril 1660, se présentèrent plusieurs religieux dans la demeure de Jean Tuffan, lequel était à l'article de la mort. Le père Laurent, prieur de Boisson, Louis Deleuze, vicaire de Bouquet et le curé de Rivière se relayèrent au chevet du mourant. Ce cortège de religieux dénote l'importance que portait l'église dans l'accompagnement du malade, intérêt d'autant plus nécessaire que la majorité de la famille manifestait son appartenance à la Réforme à ce moment là. L'acte qui nous est parvenu fut rédigé le 8 avril 1660, soit quelques 7 à 8 jours après son décès. La déclaration, figurant sur le registre paroissial de Saint-Privat d'Auzon, a été rédigé par le père Chaumetz, ci devant chanoine Réformé de l'Eglise Cathédrale d'Uzès et prieur d'Auzon, lequel était absent à ces moments là. L'enregistrement de la disparition de Jean Tuffan comporte pas moins d'une vingtaine de lignes. À titre de comparaison, l'acte de décès de Catherine Félines qui suit juste après ne restitue qu'une huitaine de lignes qui exposent la date et la simple formule «suivant les cérémonies accoutumées», «enterrée dans le cimetière de Saint-Privat-d'Auzon». L'analyse de l'acte de décès de Jean Tuffan nous interpelle à plusieurs titres qui réclament une entame d'explications. Les indices qui ressortent se rapportent tout d'abord aux tentatives des prêtres qui, au seuil de sa mort, se rendirent chez lui afin de procéder à la cérémonie des saints sacrements. Démarche devant permettre au mourant de rejoindre le giron de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine, pour qu'ensuite sa dépouille puisse trouver le repos éternel dans une terre consacrée. On n'omettra pas de souligner que cette famille dénombrait dans ses rangs, à la fin du XVIe et au XVIIe siècles, aussi bien des curés tout autant que des pasteurs (Simon, 1578-1608, ou Gabriel Tuffan, ministres de la parole de Dieu à Lussan, Clarensac, Saint-Laurent et autres, ou bien Jean, Guillaume, Pierre et Simon, prieurs de Vacquière, Bouquet, etc...). Ces liens ne sont pas sans importance pour discerner le bénéfice d'une bienveillance assez particulière en ce qui concerne les dernières volontés du mourant. Cet accompagnement spirituel des religieux effectué auprès de Jean Tuffan permis à celui-ci de s'éteindre «en la croyance de la foy de l'Eglise Catholique et Romaine» et recevoir «tous les Saints sacrements» sans que le terme adjuration ne soit consigné dans le registre paroissial. Il ressort des dernières volontés du défunt le désir que sa dépouille repose «dans la chapelle au dit lieu des Fumades». Pour justifier ce consentement, la phrase suivante apparait volontairement imprécise pour ne pas dire ambiguë : «à cause de l'inondation des lieux et comme conformément à la volonté du décédé». Ce témoignage pour que la sépulture repose dans la chapelle des Fumades apparait comme un assemblage d'arguties fondées sur ce que le défunt, séparé dans sa foi et sa vie temporelle du catholicisme, ne pouvait prétendre ni rejoindre le lieu consacré, c'est à dire le cimetière paroissial. On peut associer ces remarques au fait que les religieux n'aspiraient pas à ce que le corps de ces gens, qui furent dissidents toute leur vie, puissent sommeiller auprès des vrais croyants. Les prétextes d'intempéries climatiques pour ne point trouver l'éternel repos dans le cimetière paroissial reviendront souvent pour un noyau de familles qui demeuraient dans le village d'Allègre. La découverte de plusieurs squelettes dans l'enceinte du château demeure autant d'indices interrogateurs. Enfin en ce qui concerne les Tuffan des Fumades, la dernière mention que nous ayons glanée nous projette le 2 juin 1697 où nous rencontrons Pierre Tuffan, qualifié pompeusement d'huissier en la cour de justice d'Allègre. Ce jour là, sur la réquisition de noble Jean le Chantre, seigneur d'Auzon, Pierre s'achemina aux domiciles des sieurs Jean Chapelier et Jacques Quet, respectivement désignés comme maire et consul du village. Cette entrevue intéressait une accusation concernant les habitants qui avaient depuis bien longtemps empiété, usurpé une partie du grand chemin qui permettait de s'acheminer vers Saint Ambroix. Dans la mesure de l'avancement de nos recherches c'est la dernière référence que nous relevons sur cette famille.

Les Tuffan et l'administration du pays

Charles de Tuffan, sieur des Sauvages

L'état politique du pays et les troubles religieux du XVIe siècle permirent à quelques hobereaux campagnards de tirer un bon parti de cette situation décousue et chaotique. Quelques renseignements épars nous laissent entrevoir le lendemain de quelques individus qui pour diverses raisons, militaires, culturelles ou confessionnelles s'éloignèrent de la lignée terrienne du hameau des Fumades. Il en sera ainsi de Guillaume de Tuffan, époux et de Jacquette de Baudan, lequel sera qualifié en 1582 de gouverneur de la ville et comté d'Alès, de foy et commis et procureur général de Monseigneur le duc de Montmorency, comte d'Alès, lieutenant général pour le roi du pays de Languedoc. À ce titre, il reçu ordre en 1582 de se rendre du côté du château de Cornillon, près de la rivière Cèze, afin d'ordonner au commandant de lui remettre les clefs du fort. Cette élévation hiérarchique pouvait, suivant les conjonctures politiques et revirements religieux des parties, s'avérer quelque peu éphémère pour les détenteurs de ces responsabilités. Le second personnage, peut-être fils du précédent, apparaît dans une période toute aussi agitée, enluminée quelquefois de lueurs d'apaisements observées lors de tentatives de conciliations entre les belligérants des religieux. Ce personnage, porteur du nom de Charles de Tuffan, sieur des Sauvages, se rencontre vers les années 1580 pourvu de la charge de viguier du mandement de Bouquet et se voit ensuite investi au poste de vice-bailli d'Alès en 1589. À cette époque, il se rendit acquéreur auprès de Jean du Roure d'un mas appelé

LES FAITS DIVERS DE L'HISTOIRE

Château de Sauvage

Montmejean, sis dans la paroisse de Saint-Brès. Cette notoriété locale permit à Charles de Tuffan de briguer une honorable alliance avec dame Magdeleine Privat, laquelle lui donna un fils et trois filles. Leur seul garçon, prénommé André, décédera en bas âge. Les trois filles, quant à elles, contractèrent chacune de brillantes unions. Après le trépas de Charles de Tuffan, eut lieu le partage des biens parentaux, en 1612 on apprend que Gilette de Tuffan se trouvait encore sous tutelle de son oncle maternel Jean Privat. Gilette de Tuffan(t) convolera plus tard avec Jean de Borely, sieur de Roqueservières. Pour ce qui regarde ses deux sœurs aînées, les minutes notariales relatives à cette succession nous enseignent que Jacquette de Tuffan était l'épouse de Charles de Banes, sieur de Renverguier. Elle testera plus tardivement sous la religion réformée. Enfin, Delphine, mariée vers 1606 avec François Boissier, avocat, docteur en droit. Les conditions matérielles et la situation acquise aux cours du temps permirent à Charles de Tuffan, au cours des dernières années de sa vie, de faire diverses acquisitions de biens notamment vers la fin du XVIe et début du XVIIe siècle. C'est à partir de 1592 qu'il entreprit ses premières conquêtes domaniales du côté de Saint-Jean du Pin. Ce choix le mena à l'achat d'une partie des biens de Jeanne Blanchet, une des héritières de sa famille. Moyennant la somme de 633 écus d'or, il acquit la troisième partie d'un domaine composé de court, jardin, pallier et maison, le tout surnommé mas des Sauvages, sis à Saint-Jean du Pin. Après avoir négocié et traité avec d'autres membres bénéficiaires du domaine, Charles de Tuffan entra en pleine jouissance de l'entière propriété du mas des Sauvages. Il en profita pour adjoindre à son nom le titre de sieur des Sauvages. À son décès ses héritiers se partagèrent ses biens, ainsi le couple composé de sa fille Delphine et de son mari, François Boissier, recueillirent le domaine de Sauvages. Si le nom de Tuffan sieur des Sauvages demeure aujourd'hui oublié, il demeure que celui de Boissier de Sauvages reste immortalisé par François de Boissier de Sauvages, célèbre médecin et botaniste (1706/1767), ou bien Augustin Boissier de (ou des) Sauvages, naturaliste et lexicographe (1710/1795).

La postérité de Jehan Tuffan et de Antonie Ginhoux du mas des Tuffan aux Fumades

L'existence et l'attachement de la lignée terrienne des Tuffan dans leur domaine rural des Fumades se trouve successivement incarné, à la fin du XVe et la première moitié du XVIe siècle, par le couple Antoine Tuffan et Marguerite Hébrard et ensuite par celui formé par l'un de leurs fils Jehan Tuffan, marié à Antonie Ginhoux. Nos approfondissements se concentreront sur la nombreuse descendances de ce couple qui n'eut pas moins de trois filles et trois garçons. Cette exploration familiale se portera à la rencontre de la mobilité sociale et cultuelle symbolisée par Guillaume et Simon Tuffan, leurs fils, qui s'expatrièrent et rompirent avec les traditions de nobliaux campagnards.

Guillaume de Tuffan
Maître ès arts, recteur du Collège et Université de Nîmes

«Aptitude, savoir et passion de l'éducation» tel était le discours panégyrique prononcé publiquement par les pairs de Guillaume de Tuffan. Pour rejoindre ce cortège de louanges, il nous faut revenir sur le cheminement atypique de cet homme qui vit le jour dans le mas qui portait son nom aux Fumades. Outre les prédispositions intellectuelles dont disposait le jeune Guillaume, il ne fait aucun doute que son entourage et sa parenté ecclésiastique influencèrent son orientation vers les études pédagogiques. S'ils furent sans doute satisfaits de son cheminement culturel, peut-être le furent-ils moins pour ses interrogations puis ses affinités face à l'introduction des idées nouvelles ?. Bien plus tard, vers les années 1550, Guillaume de Tuffan parviendra au poste de principal du collège de Narbonne à Paris sans divulguer ni laisser entrevoir ses propres convictions religieuses. Cependant, une de ses connaissances, Claude Baduel, recteur du collège de Nîmes, excédé et fatigué par les distensions religieuses, lassé par l'intolérance catholique, contrarié des exigences formulées par ses compatriotes réformés, remis sa démission. Avant qu'il ne renonce à son poste pour rejoigne Genève où il désirait professer le Calvinisme en toute quiétude, désirant que l'établissement conserve le grand renom acquit sous son hospice et poursuive son dynamisme, Claude Baduel demanda son avis à Calvin à propos de la personne qui serait susceptible de le remplacer à la tête du collège. L'entrevue déboucha sur la personne de Guillaume de Tuffan, pour lequel plusieurs personnes partageaient une haute opinion. Passionné pour l'éducation de la jeunesse, Claude Baduel écrivait de lui : «c'est un homme très instruit dans les langues grecques, latines et surtout dans la philosophie, d'un caractère doux, modéré, bien éloigné de l'insolence brutale de ces philosophes qui ces dernières années ont mis le trouble dans l'école». Claude Baduel, à qui on prêtait une grande influence sur les consulat et conseil de la ville de Nîmes, usa de son pouvoir pour recommander son confrère parisien envers qui il avait la plus grande considération. Vers 1552 - 1553, après délibération, les responsables de la ville promurent le maître es arts Guillaume de Tuffan au titre de recteur perpétuel du collège de l'université de Nîmes, avec 600 livres de gages. Le nouveau recteur s'entoura des meilleurs enseignants de philosophie, de mathématique et de langues. L'établissement de plus en plus florissant projeta d'acquérir plusieurs maisons limitrophes pour permettre son agrandissement. Esprit sage et prudent, Guillaume de Tuffan, se trouva vite confronté à la dualité et les tensions qui régnaient au sein de la ville entre les deux courants papistes et celui des idées nouvelles, apparu dès 1537. Les polémiques et les troubles religieux, animés par les plus hautes personnalités de la ville, ne tardèrent pas faire échos et pression au sein du collège des Arts. L'institution sera soumise aux interventions des plus hautes souverainetés de l'église comme à l'ascendance de plus en plus importante de la communauté protestante de la cité. Paradoxalement, c'est du courant des idées réformées qu'il partageait, qu'une pétition insistante lui parvint faisant recommandation d'ériger une chaire de théologie protestante qui aurait été un moyen d'étendre l'enseignement des étudiants à la Réforme. En face de l'opiniâtreté de ses interlocuteurs, c'est avec beaucoup d'énergie et de caractère qu'il s'opposa à ce projet. Commentant le sujet, ne disait il pas que cette ambition «n'avait point d'intérêt pour l'enseignement des études» ou bien «un principal est un serviteur commun de tous». C'est ainsi qu'excédé des tensions religieuses et tourmenté par cette exigence qui touchait son intégrité, Guillaume de Tuffan déposa sa démission en 1563. Sommé de multiples fois par les autorités pour

DANS LE MANDEMENT D'ALLÈGRE

reprendre ses fonctions de principal, il resta inflexible dans sa détermination. Après son départ les discordes et tensions de plus en plus volcaniques entre papistes et huguenots dans la ville aboutirent, le 30 septembre 1567, par l'horrible massacre de 200 prêtres et notables catholiques.

La postérité de Guillaume de Tuffan et de Léonarde de Baudan

Le renom de Guillaume de Tuffan, ainsi que son attachement aux idées réformées manifestées sans ostentation, soutinrent le projet d'alliance avec une des plus respectable famille de Nîmes. Un acte notarié en date du 29 octobre 1558 nous indique que Guillaume de Tuffan, principal du collège et recteur de l'université, fils de feu Jean et d'Anthonie Ginoux, du mas des Fumades, convola avec demoiselle Léonarde de Baudan, fille de sire Jean , bourgeois, et de Catherine Favier. Au cours de son mandat de recteur comme après, il sut bénéficier auprès de sa belle-famille et en particulier de Jean de Baudan, son beau-père élu deux fois à la charge de consul réformé de la cité, son soutien attentionné et de fidèles conseils. Le couple, soudé pendant près de quatorze années, donna le jour à trois filles prénommées Claude, Jeanne et Marie. Est-ce par crainte de possibles représailles, après la conjuration et les meurtres perpétrés par les protestants sur les catholiques, que Guillaume de Tuffan prit des dispositions testamentaires une semaine après ? C'est le 5 octobre 1567, par-devant maître Ménard, notaire, qu'il dicta ses dernières volontés. L'entête de l'acte débute par la recommandation de son âme à Dieu le créateur : «le priant que par le moyen de son fils notre seigneur et Sauveur Jésus Christ, il aye pitié d'icelle et la reçoive en son Royaume céleste». Parmi ses premières recommandations, on apprend qu'il désigne Jean de Baudan, son beau-père, comme curateur pour veiller à l'exécution de ses dernières volontés. Il forme le désir à ce que frère Simon Tuffan, ministre de la parole de Dieu, reçoive ses livres de théologie, que soit délivré à Jean, son autre frère, ses livres de droits et sa robe fourrée. Faisant suite à ces dénominations, il prescrit de remettre 10 livres à sa chambrière Antoinette Tourre. Le testateur déclara enfin pour légataires universels, pour la moitié de ses biens Damoiselle Léonarde de Baudan, son épouse, et pour l'autre moitié, à parts égales, ses filles Claude, Jeanne et Marie. Enfin, ces filles, toutes en bas âge, seront placées sous la tutelle de Jean de Baudan. Cinq années plus tard, soit le dernier de mai 1572, Guillaume de Tuffan, près de trépasser, adjoignit un codicille testamentaire. Cet avenant confirme les legs faits précédemment à l'adresse de son frère Simon, ministre à Clarensac, à Pierre et Paul ses neveux, fils de feu Jean son frère, à ses sœurs Louise, femme de Simon Pascal, autre Louise, épouse d'Antoine Amalric de Servas, et à Barthélémine, alliée à Gaspard Alteyrac du lieu des Gardies paroisse de Rousson. Pour conclure enfin, attentif au devenir de son épouse, qu'au cas ou sa compagne bien aimée fut enceinte ou en attente d'enfant, qu'il soit fille ou garçon, Guillaume dépose la recommandation de l'inclure pour son héritier naturel et universel. Une paire d'années plus tard, sa veuve Léonarde de Baudan contracta une nouvelle alliance, le 22mai 1574, avec messire Guérin de Leuzière, seigneur de la Calmette, docteur en droit, conseiller au Présidial. Veuve une nouvelle fois, Léonarde teste le 27 novembre 1592 en faveur de sa fille Marie, épouse de Jacques de Cassagne(s). La plus belle image que l'on peut conserver de la personnalité de Guillaume de Tuffan regarde la bienveillance et le soutient qu'il témoigna toute sa vie envers les membres de sa famille restée au pays. C'est ainsi que, dans sa propre demeure à Nîmes, la plupart des transactions concernant sa famille se firent en sa présence et sous sa caution. Dans cette demeure,en 1562, fut signé le contrat de mariage de sa nièce Antoinette Amalric, fille de sa sœur Louise, avec Jean Panafieu, maçon originaire du Gévaudan, ou en 1567 pour son autre nièce, Jeanne Alteyras, fille de sa sœur Barthélémine, qui contracta mariage avec Guillaume Deleuze, tisserand de Lézan. Bien qu'éloigné des Fumades, Guillaume de Tuffan, recteur du collège de l'université, bénéficia le 5 février 1561, de la par de son oncle Blaize Tuffan, laboureur, de la portion d'héritage délaissée par ses grands-parents feux Antoine Tuffan et Marguerite Hébrard. Il ne fait aucun doute que cette transmission fut remise à sa parenté restée au pays, notamment à son frère Jean.

Les deux honorables mariages et descendances de Marie et Claude de Tuffan.

Au début du XVIe siècle beaucoup de moralistes, doctes prédicateurs de l'époque, continuaient à deviser sur le portrait de l'épouse idéale. Les témoignages abondent sur l'arrogance et le dédain que certains esquissaient à propos des femmes, prétendant que «le plus bel ornement de la femme est le silence», ou bien accentuaient leurs jugements sur la sujétion en devisant «sur l'humilité que la femme devait témoigner à son mari». Tandis que d'autres, avec mépris, soulignaient «l'incompatibilité du mariage et de l'amour» ou bien «faire un mariage d'amour pouvait être une aberration qui ne peut que conduire au malheur conjugal». Même Calvin ou Luther, lecteurs patentés de l'Ancien Testament, laissent apparaître, comme poursuivis par le souvenir d'Eve et de la Chute, ce qui se traduisait par une douteuse méfiance à l'égard des femmes. Tous les protestants ne partageaient pas ce sentiment anti-féministe qui était exposé férocement en ces termes : «sans la direction de l'homme, la femme n'est rien d'autre qu'une matière sans forme». La Réforme évoluera sur ses positions théologiques anti-féministes, notamment au début du XVIIe siècle. Tous les protestants n'éprouvaient pas à l'époque de Calvin ce sentiment d'arrogance à l'égard de la femme, c'est le nîmois Claude Baduel, ami de Guillaume de Tuffan, qui bien humblement concourut à l'épanouissement des valeurs de l'amour conjugal et s'attacha à réduire cette pensée qu'il y avait incompatibilité entre le mariage d'amour et l'amour de Dieu. C'est dans un article paru en 1548 qu'il développa et défendit combien l'harmonie et la communion d'un couple pouvaient s'avérer important. S'appuyant sur son expérience personnelle de couple, il écrivit sous le titre de «Traité très utile et fructueux de la dignité du mariage et de l'honneste conversion des gens doctes et lettrés». L'auteur apporte par son témoigne l'harmonieux partage qui régnait entre son épouse et lui, «profonde communion de la foi, multiples services, décharge des soucis matériels, éducation des enfants, heureux de la culture de sa compagne, partages des intérêts communs». C'est probablement ces sentiments que Guillaume de Tuffan voulut exprimer lorsqu'il prit ses dispositions testamentaires. En effet, il n'omettra pas de parachever ses dernières volontés par quelques mots reflétant l'attachement qu'il portait à son «espouse bien aymée» . Léonarde de Baudan atteindra l'âge de 80 ans, respectable pour l'époque.

Claude de Tuffan épouse de Chrétien Pistorius

Seules Marie et Claude, filles de Guillaume de Tuffan et de Léonarde de Baudan, parvinrent à l'âge adulte pour ensuite contracter de belles et honorables alliances. L'aînée, Claude, scella sa destinée le 12 août 1582 avec maître Chrétien Pistorius, fils de feu Jean et de demoiselle Suzanne Chimaussarde originaires de Voelbourg, près du Pont de Nassau en Allemagne. Le beau-père de Claude de Tuffan, Jean Pistorius, eut un parcours temporel assez singulier puisqu'en 1530, il délaissa sa cape de l'ordre de chevalier du pape (chevalier de Malte) pour embrasser la Réforme et ensuite épouser demoiselle Suzanne Chimaussarde. Leur fils, Chrétien, docteur en médecine, nîmois d'adoption, et son épouse Claude de Tuffan donnèrent naissance le 8 mars 1584 à un fils prénommé Jean qui, bien plus tard deviendra médecin. Trois années à peine après son mariage et avoir donné naissance à son fils, Claude de Tuffan, épouse de Chrétien Pistorius, dicta son testament le21 août 1585. En formant tout d'abord le vœu d'être enterrée suivant la forme de ceux de la religion réformée. Ses dernières volontés s'expriment en faveur d'Anne de Tuffan, sa cousine fille de Simon, ministre de la parole de Dieu, vient ensuite Marie, sa sœur, pour laquelle elle cède toutes ses hardes et joyaux, puis enfin nomme pour héritier son fils Jean et, à défaut, sa sœur et sa mère. La brièveté de la vie et la mortalité féminine, suite à la fréquence des décès en couches ou au cours des premières années de mariage, multipliaient le nombre de veufs et d'orphelins. Ces décès précoces impliquaient certes un drame personnel, mais généraient une multitude de problèmes matériels autant que familiaux. Les secondes noces ou les remariages étaient un phénomène courant où l'on rencontrait le veuf, chargé d'enfants, trouver une autre compagne parfois moins d'un an après son veuvage. Ainsi, Chrétien Pistorius, lorsque bien plus tard aux portes de son trépas, fit connaître ses dernières volontés le 12 décembre 1616, on apprend que sa seconde épouse, Jeanne Moynier, lui avait donné 7 enfants. Dans ces derniers vœux, Chrétien Pistorius, qualifié diversement de régent, de docteur et d'avocat, ne manquera pas d'oublier son premier fils, Jean, qui entre temps était devenu médecin. En décembre 1618, Jean Pistorius, qualifié de docteur en médecine, épousera demoiselle Catherine Légalle, fille d'Isaac sieur de la Cassinade et de demoiselle Magdeleine Dumas. Les divers rameaux de cette famille Pistorius essaimèrent pour donner des médecins, des avocats ou le pastorat et le consulat de Sauves.

COLLABORATIONS ASSOCIATIVES

Marie de Tuffan épouse de Jacques de Cassagnes

Quatre années après les épousailles de sa sœur, le 17 mai 1586 fut signé le contrat de mariage unissant Jacques de Cassagnes, qualifié de bourgeois de Montpellier, et Marie de Tuffan, fille de feu Guillaume de Tuffan et de Léonarde de Baudan. Le couple Réformé, après 27 ans de vie commune, partagera une florissante réussite sociale rehaussée par une prospère descendance. L'aisance et le couronnement de ce couple se devine avec plus de certitude lorsque au terme de sa vie, Jacques de Cassagnes, vers l'année 1613, fit son testament. Ce jour là, 13 septembre, Jacques de Cassagnes, conseiller du roi, trésorier et receveur du domaine des sénéchaussées de Nîmes et Beaucaire, fit ses dernières recommandations. À ses filles, Anne, femme de noble Gaspard de Bousquet de Bagnols, Estienne, épouse de Jean Martinon, docteur et avocat, 6ooo livres. Vint ensuite le don de 5000 écus à chacune de ses autres filles, Louise et Marie, à son fils Michel reviendra 7000 écus ; enfin ce dernier désigne pour héritiers son épouse Marie de Tuffan et son fils ainé Jacques, docteur en droit et avocat. Jacques de Cassagnes et Marie de Tuffan, son épouse, seront les grands parents de l'abbé Jacques de Cassagne (1633 - 1679), docteur en théologie, garde de la bibliothèque du roi, élu académicien en 1661 à l'âge de 28ans.

Les Tuffan ministres de la parole de Dieu

Simon Tuffan, fils de Jehan Tuffan et Antonie Ginhoux des Fumades, adopta comme son frère Guillaume la résolution de s'éloigner très tôt du hameau parental pour poursuivre des études. Il ne fait aucun doute que cette décision fut entérinée par l'autorité parentale, mais aussi soutenue par le réseau familial pourvu de charges prépondérantes, de bayle ou gouverneur, dans le bassin alésien.Tandis que Guillaume abordera avec succès le parcours qui le conduira dans vers l'enseignement, Simon, son frère, se verra assigné aux études permettant de rejoindre la propagation de la foi protestante, afin de devenir un jour un de ses bergers. À l'exemple de nombreux individus ébranlés par la confrontation des idées religieuses au début du XVIe siècle, Simon fit ce choix antinomique à celui de son lignage qui, dans le passé, offrit à chaque génération de nombreux serviteurs à l'église Catholique et Romaine. Dès 1534 cette doctrine pénétra les consciences pour prendre, vers les années 1560, une expansion surprenante dans certaines provinces et en particulier en Languedoc. Ce trouble de conscience rattrapa même un des plus hauts personnages du pays, Jean II de Saint-Gelais, 52 ème évêque d'Uzès. Cette renonciation à l'église Catholique de la part de l'évêque de Saint-Gelais entraîna une défection collective des membres de son chapitre. Nous retrouvons ainsi, dans les années 1570, Simon Tuffan, officiant comme ministre de la parole de Dieu à Lussan, marié à Anne Vigier, fille de Vidal serrurier. Le couple donna le jour à au moins trois enfants Gédéon, Gabriel et Louise. Après le décès de sa première épouse, on retrouve Simon convoler une seconde fois, le 15 janvier 1583, alors ministre de l'église réformée de Clarensac, il épouse une veuve, Claude de Brouillart alias Broliac, de Calvisson. Après pas moins de 25 ans de mariage, ce qui laisse entrevoir un âge avancé pour Simon, ce dernier fit son testament le 14 avril 1608. Déclinant ses dernières volontés par devant un notaire, nous apprenons qu'il désigne pour bénéficiaires ses deux fils Gédéon et Gabriel, issus de son premier mariage, mais aussi son beau fils Jacques Foucques, fils de son épouse, laquelle deviendra son héritière. Ces deux fils, entamèrent des études qui les conduisirent respectivement vers la médecine et le droit pour Gédéon, tandis que Gabriel suivra le même parcours que son père, celui de pasteur. Officiant à Saint-Laurent d'Aigouse, le pasteur Gabriel Tuffan ne poursuivit pas son ministère avec autant de longanimité que son géniteur. En effet, plusieurs reproches lui furent signifiés lors du colloque de Nîmes, tenu dans la ville d'Aimargues, ou durant le synode national d'Alès. À la suite de quoi le pasteur de Saint-Laurent d'Aigouse se verra suspendu de ses fonctions parce qu'il s'occupait trop des affaires du siècle, ce qui s'avérait être incompatible avec les préceptes de L'apôtre. Il est rétabli dans son ministère par l'intervention de ses paroissiens, lesquels seront atterrés plus tard d'apprendre son abjuration en 1626, en contrepartie d'une pension de 400 livres que lui accorda le clergé Romain. Son frère Gédéon, marié avec Anne Fornier, exerça son emploi du côté de Bagnols sur Cèze. Dès 1604, son implication aux services de ses concitoyens, son influence sur la communauté protestante favorisèrent son accession aux plus hautes charges consulaires. Le 11 mars 1616, les habitants de Bagnols, qui faisaient en masse profession de la religion réformée, formulèrent le désir d'agrandir leur temple. Enfin pour terminer cette saga familiale, le 2 janvier 1626, Gédéon Tuffan, docteur en médecine et docteur en droit, donna procuration à messire Paul Tuffan, bayle des Fumades, pour recouvrer des créances de deux habitants de Mallarte. Cette démarche implique que, malgré la distance, les Tuffan entretenaient des liaisons familiales resserrées. Ces attaches sont rehaussées par des décisions pouvant soulager quelque peu les conditions matérielles de la tige restée au pays. Il nous reste maintenant à localiser la demeure ancestrale des Tuffan des Fumades, mais ceci est une autre histoire.

Jean Marc DE BÉTHUNE

Le Castellas de Bouquet :

Des liens toujours aussi forts nous unissent à l'association de sauvegarde du Castellas de Bouquet. Six journées chantier ont été consacrées à la restauration du site. Le beau temps étant de la partie cette année, le travail a bien avancé, même si le nombre de bénévoles est toujours réduit. Le castrum d'Allègre fournissant toujours l'essentiel des troupes. Il ne faut pas oublier nos deux benjamines (Lilou et Aigline) qui participent activement aux différents travaux. La superbe luminosité du site a permis de profiter encore mieux de l'exceptionnel panorama qui nous entoure et de prendre de magnifiques clichés que l'on peut retrouver sur le site Internet du château (http://castellasdebouquet.e-monsite.com/). Site animé et alimenté par Jacques.

Plusieurs chantiers ont été poursuivis ou mis en œuvre. Ainsi, Claude, maître de chantier, après avoir travaillé d'arrache-pied avec Bernard, Lionel, Cécile, Bérénice, a fini l'édification du superbe mur en pierres sèches, au pied de la tour principale. La construction de cette véritable muraille de Chine a permis de se débarrasser d'un clapas et d'aérer la zone autour de la Tour. D'autres murs en pierres sèches, qui se sont effondrés cet hiver, ont été renforcés ou totalement rebâtis. Une fois déconstruits jusqu'à la base, c'est avec grand soin que les premières pierres de l'angle des murs effondrés ont été choisies et posées. Tous les membres de l'équipe ont participé à ce travail de longue haleine. Une partie du

COLLABORATIONS ASSOCIATIVES

travail a constitué, comme chaque année, en l'entretien du site. Ainsi débroussailleuses, sécateurs et tronçonneuses sont entrées en action. De nombreux arbres ont été élagués afin de dégager la partie des murailles proche de l'entrée. La zone entre la barbacane et le castellas a été en grande partie dégagée afin de révéler des murs qui valaient la peine d'être mis au jour. Anne, Hervé, Cécile et Jean-Marc ont participé à cet atelier. En virtuose de la tronçonneuse, Olivier a abattu deux gros arbres qui avaient poussé sur l'angle du mur du premier bâtiment et qui déstabilisaient de plus en plus les pierres. Cette opération a

permis d'effectuer un gros travail de décaissement au pied de ce bâtiment. En effet, l'éboulis sur lequel avait poussé les arbres devait être dégagé afin d'en extraire les nombreuses racines qui emprisonnaient l'angle de la tour. A ce stade de l'opération, se pose toujours la même question : que faire de ce que l'on dégage ? D'autant que l'éboulis n'est pas constitué que de terre, mais aussi de pierres provenant du mur. Un mur en pierres sèches a été construit pour délimiter une zone où le tout-venant a été entassé sur un clapas existant. Les plus belles pierres ont été rangées à part afin de pouvoir être réutilisées pour une éventuelle reconstruction de l'angle. Ce travail demande beaucoup de bras et un gros travail de manutention où l'on manipule pelles, pioches, seaux et brouettes. Une journée entière d'efforts a été nécessaire pour arracher l'énorme souche. Robert, Hervé, Jacques et Olivier se sont escrimés sur cette tâche pendant que Lionel s'attaquait à l'éboulis. La souche a eu raison de plusieurs chaînes de tronçonneuse, il faut dire qu'elle avait sournoisement englobé quelques pierres. Trois journées ont été nécessaires pour se débarrasser de l'éboulis. Ce travail a permis de constater que l'on n'était pas du tout à hauteur et que la base du bâtiment se situe sans doute encore deux mètres en dessous. Il reste donc du travail pour l'avenir. Dans le même temps, une autre équipe, menée par Anne, Frédéric, Marcelle et Bérénice a commencé à dégager une muraille fort bien bâtie qui se trouve au nord de la tour et qui, si l'on se réfère à la description d'Oberkampff, devrait être le soubassement d'une autre tour. C'est là qu'a été découvert par hasard la

base d'un mur dont nous ignorions l'existence, un peu plus au nord. Le tronçon semble faire partie des fondations d'un nouveau bâtiment. La curiosité étant à son comble, le travail de dégagement a débuté illico. Nous n'aurons de réponses sur ce bâtiment qu'en 2015 lors des nouvelles journées chantiers.

Les bénévoles ont pu profiter des tables de pique-nique pour se requinquer dans une ambiance toujours conviviale. En effet, quel privilège de pouvoir se retrouver à midi dans un tel décor. La présence de plus en plus nombreuse de visiteurs, notamment lors des journées chantiers, est aussi une récompense. Visiteurs ravis de voir le castellas revivre et qui nous prodiguent force encouragements devant ce travail titanesque. En outre, Jean-Marc et Lionel n'ont pas pu s'empêcher de jouer le rôle de guide.

Catherine Ferrière, nouvellement élue maire de Bouquet est venu nous voir à plusieurs reprises afin de constater les évolutions de ce site phare de la commune. Parmi ces visiteurs, Fabrice Verdier, dont le castellas domine la circonscription, est venu découvrir le site au mois de novembre. Le député a été impressionné par le travail engagé et nous a assuré de son soutien après avoir fait le tour du domaine et écouté les explications de Frédéric.

Pour la deuxième année consécutive, le castellas a été le point de rassemblement de la randonnée qui rallie Bouquet au castrum d'Allègre, dans le cadre de la Cabre d'Or. Cette année la troupe médiévale Gamela Nostre faisait partie de la procession en costume lourd, c'est-à-dire avec casque, broigne, côte de maille et épée. La chaleur des jours précédents a sans doute découragé une partie des personnes susceptibles de suivre cette procession qui s'est déroulée le 14 juin. Cela n'a pas empêché la petite troupe de passer un agréable moment et de se retrouver à Allègre pour dévorer les fougasses.

La soirée « solstice », organisée par le comité des fêtes de Bouquet, a été reconduite le 21 juin pour célébrer l'arrivée de l'été et le renouveau du castellas. Dès 18 heures, les premiers visiteurs profitaient de la douceur de ce début de soirée. La présence de musiciens a incité quelques-uns à danser malgré la piètre qualité de la « piste ». Chacun a pu se désaltérer au bar et se restaurer avec les grillades. Tous les bénéfices ont généreusement été reversés au profit de l'association par le comité des fêtes. Cette soirée a permis à de nombreux habitants de se réapproprier le lieu en admirant un panorama formidable au son des notes de musique. Ce n'est qu'à la nuit tombée que les derniers irréductibles se sont décidés à quitter cette douce soirée. Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour participer avec nous à ces réjouissances.

Lionel HASPEL

Sommaire du numéro :

Chroniques du Château d'Allègre 2014

La vie de l'association — Page 2/4

Chantier REMPART 2014 — Page 4/5

Les Fêtes au castrum — Page 5/7

Allègre 2014 en images — Page 9/11

Les faits divers de l'histoire dans le mandement d'Allègre

La saga d'une famille disparue :

Les Tuffan du Mas des Tuffans des Fumades — Page 12/18

Collaborations Associatives

Le Castellas de Bouquet — Page 18/19

Association de Sauvegarde du Château d'Allègre

Maison de l'Eau

30500 Allègre-les-Fumades

Messagerie: chateauallegre@yahoo.fr

Site Internet: http://chateaudallegre.e-monsite.com

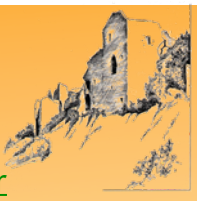

L'association de Sauvegarde du Château d'Allègre est une association loi 1901. Elle a pour objet la sauvegarde, la mise en valeur, l'animation culturelle du château et de son site ainsi que toutes recherches et études historiques et archéologiques s'y rapportant.

Le château d'Allègre est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Les bénévoles se retrouvent au château le 1er samedi de chaque mois pour œuvrer à la sauvegarde et à la restauration des bâtiments et du site.

N'hésitez pas à les rejoindre !

LES RENDEZ-VOUS DE 2015

28 février	Assemblée générale Union REMPART Languedoc-Roussillon Elle aura lieu à Collioure
13 mars	Assemblée générale de l'Association Castellas de Bouquet Elle aura lieu à partir de 18 heures à la Mairie - Le Puech
14 mars	Assemblée générale de l'Association Château d'Allègre Elle aura lieu à partir de 14 h 30 au foyer d'Auzon Rétrospective en image des évènements de l'année, découverte d'images inédites du Castrum.
3 & 4 mai	Fête médiévale - St-Jean-de-Maruéjols Organisée par la Guilde de la Grenouille et la Municipalité
20 & 21 juin	Journées du Patrimoine de Pays Procession de la Chèvre d'Or entre les châteaux de Bouquet et d'Allègre Cuisson de fougasses dans le four du Castrum
en juillet	Chantier murettes du village avec les bénévoles REMPART
18 juillet	Fête du château d'Allègre À partir de 17 h : animations et visites du château 20 h 30 : Le banquet suivi du bal
en juillet	Théâtre au Castrum, *Chanteclerc* d'Edmond Rostand, Compagnie des Lueurs, Mise en scène : Alexandre Fergui
25 & 26 juillet	Première Fête Médiévale de Sabran Organisée par l'association Muses & Hommes avec la participation des associations du château d'Allègre et Histoire & Traditions
9 août	Fête du château de Montalet
19 & 20 septembre	Journées du Patrimoine Exposition et visites commentées, cuisson de fougasses dans le four du Castrum

Ce journal a été entièrement réalisé par les membres de l'association et plus particulièrement : Bernard Mathieu, Jean-Marc de Béthune, Lionel Haspel, Antoine Meens et Jacques Rey.

Conception et mise en page : Jacques Rey.

Crédit Photos : Lionel Haspel, Antoine Meens et Jacques Rey.